

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1 sur 2 à 2 sur 2.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 2

QUESTION 1 : les révisions constitutionnelles de la 5^{ème} République **4 points**

Depuis sa rédaction initiale en 1958, la Constitution a été révisée à 25 reprises.

- a) Vous détaillerez 3 de ces 25 révisions en précisant leur objet
- b) Vous détaillerez la procédure de révision telle que définie dans l'article 89.

QUESTION 2 : article 50 du traité sur l'Union européenne **3 points**

- a) Qu'est-ce qu'un retrait volontaire de l'Union européenne (*article 50 du traité sur l'Union européenne*) ?
- b) Et quelle est la procédure à respecter pour un pays désireux d'utiliser ce mécanisme ?

QUESTION 3 : mesures de simplification de l'action publique locale **4 points**

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale : vous détaillerez les 4 grands axes de cette loi en évoquant le sens et les enjeux qui y sont attachés.

QUESTION 4 : le Code général de la fonction publique **2 points**

- a) Qu'est-ce que le Code général de la fonction publique ?
- b) En quelle année est-il entré en vigueur ?

QUESTION 5 : le Conseil d'État **3 points**

- a) Quelles sont les missions du Conseil d'État ?
- b) Quelle est la composition du Conseil d'État ?
- c) Quelle est la place du Conseil d'État au sein des juridictions d'ordre administratif ?

QUESTION 6 : la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH) **4 points**

- a) Quel est le rôle de la Cour Européenne des droits de l'homme ?
- b) Comment fonctionne la Cour Européenne des droits de l'homme ?
- c) Quelles sont ses prérogatives de la cour Européenne des droits de l'homme par rapport à la Convention européenne des droits de l'homme ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 2